



**Union Francophone des Associations de Parents de l'Enseignement Catholique**

---

☒ Avenue des Combattants, 24 - 1340 Ottignies ☎ 010.42.00.50 ☎ 010.42.00.59

☒ Siège social : rue Belliard, 23A - 1040 Bruxelles  
Compte BE11 2100 6782 2048 - [www.ufapec.be](http://www.ufapec.be) - ✉ [info@ufapec.be](mailto:info@ufapec.be)

## **Quelles pistes pour améliorer les conseils de classe ?**

Cécile Van Honsté  
Analyse UFAPEC Août 2013 N°16.13



## **Introduction : les conseils de classe, réussite scolaire et orientation des élèves**

Les enseignants et autres membres de l'équipe éducative (directeurs, éducateurs et autres) se réunissent en conseils de classe tout au long de l'année dans les écoles secondaires (en Fédération Wallonie-Bruxelles). Ils délibèrent et discutent de situations diverses (d'ordre pédagogique, relationnel ou comportemental) d'élèves ou de groupes d'élèves. Ils prennent aussi, en fin d'année scolaire, les décisions quant à l'octroi d'attestations de réussite, de réorientation ou d'échec d'une année scolaire. Chez nous, ces conseils gardent leurs portes fermées aux parents et aux élèves et se déroulent à huis clos. Les parents et les élèves sont informés des décisions des conseils de classe par le bulletin et les réunions de parents ; et peuvent y introduire un recours en cas de contestation (voir notre analyse précédente sur les fonctions du conseils de classe en Fédération Wallonie-Bruxelles<sup>1</sup>).

Nous allons ici explorer le déroulement et le fonctionnement des conseils de classe dans d'autres pays. Si leur efficacité n'est pas remise en question, cette analyse permettra peut-être de découvrir de nouvelles pistes pour un meilleur fonctionnement de nos conseils de classe actuels. Par exemple, pourquoi ne pas envisager, à l'instar de nos voisins français, d'améliorer la participation des parents et des élèves à ces décisions (favoriser les échanges et les lieux de discussions parents/élèves) ? Quelles autres pistes pourraient être explorées ?

Une description brève du fonctionnement des conseils de classe en France, à Genève et au Québec nous donnera les premières réflexions quant à de nouvelles orientations et pistes pour nos conseils de classe. Ensuite, suivant différents témoignages d'enseignants et diverses lectures, nous proposerons quelques points possibles pour rendre nos conseils de classe plus efficaces.

### **Le cas français : des représentants de parents et d'élèves aux conseils de classe**

Globalement, les conseils de classe en France et en Fédération Wallonie-Bruxelles fonctionnent de la même manière. Organisés au moins trois fois par an, ils sont présidés par les chefs d'établissement (ou leurs représentants). Ils peuvent émettre des avis sur des décisions d'orientation, octroyer des attestations de réussite, donner des conseils pour un élève en particulier, traiter des questions pédagogiques variées<sup>2</sup> : devoirs, résultats scolaires, organisation du travail,... Par contre, concernant les recours, c'est différent : les parents français peuvent faire appel de la décision mais uniquement auprès du chef d'établissement, et c'est une commission d'appel qui examine ces demandes.

Ce qui différencie fortement les conseils de classe français des nôtres est leur composition. En effet, en France, ils sont constitués « *des enseignants de la classe, de deux délégués des parents et des élèves, du conseiller principal d'éducation et du conseiller en orientation. En outre, le médecin de santé scolaire, l'assistant social et l'infirmier sont présents pour les cas d'élèves particuliers*<sup>3</sup> ». Les parents et les élèves y sont donc représentés mais ne peuvent pas prendre de décisions quant à l'orientation des élèves. Ces délégués de parents et d'élèves sont élus par leurs pairs et ont un avis consultatif. Ils peuvent émettre des propositions et se prononcer sur les suites à donner aux situations des élèves. Les délégués sont les porte-paroles et le lien entre l'école et les familles.

---

<sup>1</sup> Van Honsté, Cécile, « A quoi servent les conseils de classe en secondaire ? », Analyse Ufapec, août 2013 n°15.13.

<sup>2</sup> Freres, Geneviève, « Comment rendre efficace le « Conseil de classe » ? », éd. De Boeck, Bruxelles, 2012, p.64.

<sup>3</sup> Idem.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, les parents n'ont pas de droit d'entrée dans les conseils de classe (ils sont informés des décisions via les réunions de parents, les bulletins, peuvent tenter des procédures de recours...). On remarque d'ailleurs que de plus en plus de parents font appel des décisions des conseils de classe<sup>4</sup> et recourent à la justice dans le cadre de décisions scolaires<sup>5</sup>. Selon un article de la Libre Belgique<sup>6</sup>, en 2011, près de 1166 dossiers de recours externes ont été introduits dans l'enseignement secondaire francophone tous réseaux confondus (soit pour 10 000 élèves, 35 dossiers). Ce taux de recours semble avoir augmenté depuis 2008 (augmentation de 16,8% par rapport à 2008-2009 et de 7,5% par rapport à 2009-2010).

Notre système d'enseignement a l'avantage de laisser le pédagogique à l'équipe éducative et d'offrir un espace d'échange et de dialogue aux professionnels de l'éducation ; mais comporte les désavantages relevés ci-dessus (taux important de recours). Les conseils de classe en France accordent une plus grande place aux parents et aux élèves. En France, les horaires permettent aux enfants et aux parents d'être présents aux conseils de classe, ce qui n'est pas le cas dans notre système, puisque ceux-ci se déroulent pendant les cours. Certains inconvénients du système français peuvent être relevés<sup>7</sup> : des conflits et tensions peuvent se créer par la présence des délégués d'élèves, si par exemple, ceux-ci remettent en doute la parole et la crédibilité de leur propre enseignant. De plus, qu'en est-il du secret professionnel et de la confidentialité des dossiers d'élèves ?

Si nous ne proposons pas ici d'ouvrir les portes des conseils aux parents, notons les avantages du cas français qui favorise l'échange et la coopération entre plusieurs acteurs de l'éducation : « *de bonnes relations et une coopération active entre les familles et l'école favorisent la réussite des enfants* »<sup>8</sup>. Les parents y sont représentés, peuvent émettre un avis et aider l'équipe éducative dans les décisions (pour éviter une « mauvaise » orientation et pour témoigner des projets personnels de l'élève par exemple).

### ***Pas de réels « conseils de classe » au Québec***

Chaque province du Canada a son propre système éducatif<sup>9</sup>. La province du Québec est divisée en commissions scolaires qui organisent les services éducatifs et les régimes pédagogiques, veillent à la qualité de l'enseignement, au soutien des établissements scolaires, à la réussite des élèves,... L'école vise trois missions principales : instruire (transmissions des savoirs), socialiser (apprentissage du vivre ensemble, rendre les jeunes citoyens responsables) et qualifier (les cheminements scolaires sont différenciés selon les aptitudes et les intérêts des jeunes)<sup>10</sup>.

L'existence de « conseils de classe » n'est mentionnée dans aucun texte au Québec. Il existe en revanche un « comité de passage », qui émet des avis et des propositions concernant le passage du premier au second cycle (dans le secondaire) et le passage du primaire au secondaire. C'est à la direction que revient la décision finale du passage d'un élève. Ce comité rassemble les enseignants concernés par l'élève (ou le groupe d'élèves), le directeur et d'autres professionnels si besoin. Les parents peuvent, comme dans notre système, faire appel de la décision.

---

<sup>4</sup> Nous pouvons nous poser la question : les conseils de classe « travaillent-ils mal », ou la judiciarisation de l'enseignement est-elle aujourd'hui « à la mode » ?

<sup>5</sup> La Libre Belgique, « Retisser le lien parents – école », [www.lalibre.be](http://www.lalibre.be), mis en ligne le 18/07/2012.

<sup>6</sup> La Libre Belgique, « Retisser le lien parents – école », [www.lalibre.be](http://www.lalibre.be), mis en ligne le 18/07/2012.

<sup>7</sup> Freres, Geneviève, « Comment rendre efficace le « Conseil de classe » ? », éd. De Boeck, Bruxelles, 2012.

<sup>8</sup> Ministère de l'éducation nationale (France): <http://www.education.gouv.fr/>, lien consulté le 15 mai 2013.

<sup>9</sup> Freres, Geneviève, « Comment rendre efficace le « Conseil de classe » ? », éd. De Boeck, Bruxelles, 2012.

<sup>10</sup> Idem, p.81.

Les autres compétences assurées par nos conseils de classe sont attribuées à d'autres instances au Québec : direction de l'école, commission scolaire, etc. Des bulletins informent les parents à plusieurs moments de l'année sur le cheminement scolaire de leur enfant. En cas de situation problématique, les parents en sont informés tous les mois. Ce système permet de renforcer la collaboration entre l'école et les parents. Si cette organisation de l'enseignement qui fragmente les fonctions des conseils de classe ne semble pas applicable chez nous, nous pouvons retenir ici l'importance d'assurer une bonne information et un échange permanent sur le parcours scolaire d'un élève auprès de ses parents.

### **Genève : des conseils d'école en fin d'année**

En Suisse, ce sont les cantons qui organisent leur enseignement de manière autonome, en collaboration avec les autres niveaux de pouvoir (Confédération et communes). Durant le cycle d'orientation (qui s'étend de la fin des primaires, jusqu'à 15 ans), les conseils de classes sont organisés à Genève au cours de l'année. Les conseils de classe regroupent les enseignants d'une même classe et examinent les situations scolaires de chaque élève. Chaque situation y est analysée (ainsi que des situations problématiques liées à une classe) et des mesures d'orientation peuvent être formulées (sous forme de propositions).

A la fin de l'année c'est un « conseil d'école » qui se réunit pour examiner les situations des élèves, et se pencher plus en profondeur sur les cas d'élèves ayant des difficultés<sup>11</sup>. Il se compose des enseignants du cycle d'orientation de l'établissement et émet des avis au directeur sur la situation des élèves. La direction prend alors des décisions quant aux redoublements, dérogations, orientations ; en ayant informé au préalable les parents. Sur base des propositions des conseils de classe, de l'examen des situations des élèves et de l'avis des parents, la direction décide des cas de passage ou non. Notons qu'à Genève, l'orientation des élèves est un processus continu. Les recours des décisions se font auprès de la hiérarchie de l'établissement, puis auprès du « Tribunal Administratif ».

D'une manière générale, les systèmes éducatifs en France, au Québec, à Genève et en Fédération Wallonie-Bruxelles organisent tous des espaces de délibérations entre enseignants et membres de la direction concernant les passages de cycle. A chaque fois, des procédures de recours et d'appel sont prévues en cas de contestation des parents ou de l'élève. Mais mis à part en Fédération Wallonie-Bruxelles, ce sont les chefs d'établissement qui émettent la décision finale d'orientation ou de redoublement.

### **Concrètement : quelques pistes pour améliorer les conseils de classe**

Cette brève description d'autres contextes de conseils de classe permet de dégager des premières pistes pour réfléchir à nos conseils de classe. Ajoutant à cela des témoignages de professeurs et diverses lectures, l'Ufapec tente d'ouvrir le débat en proposant des améliorations possibles pour rendre nos conseils de classe plus efficaces.

#### **1) Améliorer les lieux d'échange parents-école**

C'est au conseil de classe que revient la décision de passage ou non d'une année. Ils sont des lieux uniques d'échange et de discussion entre membres de l'équipe éducative, la plus à même d'examiner la situation scolaire d'un élève. Mais la scolarité d'un élève ne se limite pas aux murs de l'école, elle se prolonge à la maison, par des devoirs, du soutien des parents, des efforts effectués hors de la vue des professeurs. Les enseignants ne connaissent pas toujours non plus les projets personnels des élèves et pourraient mal évaluer l'orientation, si l'information ne leur parvient pas. Pour cette raison, les informations données par les parents et l'élève aux enseignants sont primordiales. De plus, pour que les

---

<sup>11</sup> Freres, Geneviève, « Comment rendre efficace le « Conseil de classe » ? », éd. De Boeck, Bruxelles, 2012.

parents puissent être informés du cheminement de la scolarité de leurs enfants, le moyen de communication utilisé principalement - le bulletin - est pertinent, mais il ne donne qu'une image restreinte de la scolarité d'un jeune : ses « points ».

Les échanges entre parents et enseignants permettent aux deux parties de s'informer sur la situation de l'élève. La réussite scolaire est l'affaire de tous les acteurs et le partenariat entre ceux-ci doit être encouragé. Si les possibilités organisationnelles le permettent (temps, locaux, horaires, etc), ces lieux d'échanges devraient être favorisés pour donner une image plus claire de la scolarité d'un enfant : ses projets, ses efforts, ses lacunes et difficultés,... Cela pourrait permettre au conseil de classe de prendre la décision la plus adaptée pour chaque situation particulière.

## 2) Évaluer en cours d'année pour préparer la décision

Les évaluations formatives en cours d'année<sup>12</sup> permettent d'une part de diagnostiquer une situation problématique tant qu'il est temps (pour y remédier) et d'autre part de prendre une décision « en connaissance de cause » vis-à-vis d'un élève. Les décisions prises en conseil de classe « *se basent sur des informations recueillies lors des évaluations ; ces informations font l'objet d'une interprétation (...)* »<sup>13</sup>. La manière dont ces évaluations sont effectuées, leur fréquence et leur pertinence sont donc des facteurs déterminants pour la prise de décision.

L'évaluation ne doit pas être considérée comme une fin en soi, mais comme un processus qui va permettre de fonder et de préparer une décision, remédier aux problèmes, faire un bilan de ce que l'élève sait ou ne sait pas faire,... Malheureusement « *dans la pratique, l'évaluation est fréquemment associée à l'attribution d'une note ou d'une cote en vue de la remise, aux élèves et aux parents, d'un bulletin périodique* »<sup>14</sup>. Les évaluations formatives devraient être plus qu'une simple cotation : des exercices, des questions posées aux élèves oralement, une mise en pratique des connaissances,...

Améliorer le fonctionnement des évaluations, effectuer davantage d'évaluations formatives, en posant des questions aux élèves, en tentant de faire le bilan sur leurs connaissances et compétences, pourrait permettre de mieux préparer les décisions des conseils de classe et de diagnostiquer et de remédier plus rapidement aux problèmes des élèves.

Cela pourrait aussi éviter les jugements hâtifs ou les étiquetages de certains jeunes. Car en multipliant les moyens d'évaluer de manière formative les connaissances d'un jeune, l'enseignant peut avoir une vision plus globale de son parcours scolaire. Il faut être bien informé pour prendre une décision en conseils de classe. Ces informations doivent être valides et pertinentes, d'où l'importance de l'attention à donner au type d'évaluations des élèves.

## 3) Préparer et animer les conseils de classe

Les conseils de classe doivent être préparés et animés, selon un cadre et une certaine organisation. Il ne suffit pas de donner l'horaire de la « réunion d'équipe » aux enseignants pour constituer un conseil de classe : il faut le planifier, décider des objectifs, du timing, du lieu et du moment, posséder les informations nécessaires,...

*« Les Conseils de classe pourraient être améliorés par une préparation préalable de chaque professeur : il est important d'arriver à un Conseil de classe en ayant en tête la situation de ses propres élèves. Il est clair que ce n'est pas aisé pour les professeurs qui ont beaucoup d'élèves, par exemple les cours à deux heures. Cela*

---

<sup>12</sup> Freres, Geneviève, « Comment rendre efficace le « Conseil de classe » ? », éd. De Boeck, Bruxelles, 2012.

<sup>13</sup> Idem, p.120.

<sup>14</sup> Idem, p.121.

*peut représenter pour un seul professeur l'équivalent de 250 élèves. Néanmoins avoir passé en revue tous ses élèves la veille d'un Conseil de classe participe à plus d'efficacité au moment d'un échange sur un élève, plus d'objectivité, plus de structure dans la prise de parole » (une ancienne enseignante).*

L'animation des conseils de classe est importante puisqu'il faut pouvoir, en un minimum de temps, gérer de nombreuses situations hétérogènes d'élèves. L'animateur doit aussi savoir gérer les échanges, et éventuellement être formé pour. Un des professeurs interrogés nous expliquait qu'il pouvait être pertinent de cibler les élèves à difficulté, pour s'attarder plus en profondeur sur leur situation et éviter ainsi de prendre une décision trop « précipitée ».

*« En ce qui me concerne cela tournait bien, même si on pouvait terminer à 21h. Et dans ce cas rallonger la période des conseils pourrait s'avérer bénéfique (on a malheureusement tendance à moins s'attarder sur les derniers s'il est tard). » (un ancien professeur d'histoire)*

Les conseils de classe peuvent aussi être lieux de tensions et de hiérarchie entre disciplines, et il faut faire attention à ces jeux et enjeux de pouvoir. Pour cela, il faudrait pouvoir fixer au préalable les règles de fonctionnement du conseil (ex : citer les élèves par ordre alphabétique, cibler certains élèves, passer classe par classe en revue), les modalités et les critères de décisions, les objectifs, et les rappeler en début de délibération.

La décision du conseil est collégiale et il est important d'éviter les idées et opinions préconçues sur les élèves : « *avant d'entrer en conseil de classe, il n'est pas rare que des enseignants ont en tête une opinion à propos de tel ou tel élève en échec, et souvent leur décision est prise* »<sup>15</sup>. Il faut aussi éviter que les réflexions portant sur des opinions du type « cet élève ne travaille pas », pour pouvoir se concentrer sur les réelles difficultés de celui-ci face à certaines matières. Pour ce faire, il peut être pertinent de venir en conseil de classe avec des copies des évaluations, des traces, un matériau pour expliquer la décision.

Le titulaire occupe une place centrale dans les réunions de conseils de classe et son rôle doit être accepté par les divers intervenants. Il joue le rôle de coordinateur, de médiateur d'éventuels conflits, de gestion du temps, de responsable d'une classe,... C'est aussi souvent lui qui prépare les dossiers concernant les élèves dont il a la charge. Il représente sa classe et donne des informations à l'ensemble des professeurs sur, par exemple, des situations familiales difficiles, des problèmes de santé,... Les rôles des autres intervenants doivent aussi être clarifiés et parfois désignés : celui de l'animateur, du chef d'établissement, du secrétaire, du « gardien du temps », des divers enseignants, des psychologues et des éducateurs.

#### **4) Augmenter la fréquence des conseils de classe**

Les conseils de classe sont les lieux uniques de prise de décision et d'échange entre professeurs au sein d'un établissement. Ils peuvent permettre de déceler à temps des situations problématiques, et d'y remédier. Pour ces raisons, les conseils de classe devraient, dans la mesure des possibilités d'horaires, être plus fréquents. Le premier conseil de classe d'année pourrait par exemple se donner au plus tôt, pour faire face aux possibles problèmes assez rapidement.

#### **5) Évaluer des conseils de classe**

L'évaluation a posteriori du fonctionnement des conseils de classe peut aussi être envisageable, pour viser une amélioration, faire émerger une réflexion sur les possibles

---

<sup>15</sup> Freres, Geneviève, « Comment rendre efficace le « Conseil de classe » ? », éd. De Boeck, Bruxelles, 2012, p.233.

difficultés du groupe, sur les diverses tensions qui ont été relevées... L'évaluation doit évidemment être anonyme pour permettre à chaque membre du conseil de classe de s'exprimer librement.

## 6) Clarifier les procédures de recours

Les procédures de recours (interne et externe) en Fédération Wallonie-Bruxelles demandent une flexibilité horaire de la part des parents qui doivent, en un délai assez court, rédiger une demande *détaillée, motivée et pertinente*. Pour ce faire, ils doivent disposer de temps, de ressources, d'informations, de moyens pour faire appel des décisions. Nous pourrions songer à un système de recours moins « strict » dans les délais. Ou prendre cette situation par un autre bout, en diminuant les procédures de recours en englobant davantage les parents dans le cheminement de la décision. En effet, si les parents et les enseignants se sont rencontrés régulièrement au cours de l'année, il y a fort à parier que la décision de réorientation ou de redoublement sera mieux vécue car elle ne tombera pas comme un couperet en juin. Si l'alliance famille-école a eu lieu, l'élève aussi vivra mieux la décision. Cela pourrait réduire le nombre de contestations de décisions en améliorant la relation de confiance entre familles et écoles...

## 7) Repenser les redoublements et réorientations

Les hauts taux de recours des décisions des conseils de classe méritent également un autre point de réflexion. En effet, l'efficacité des redoublements reste limitée et les conséquences sur la vie d'un élève peuvent être néfastes (estime de soi, démotivation, réorientation « forcée », etc.). Globalement, en dehors de la réflexion sur les améliorations des conseils de classe, nous pouvons questionner certains types de décisions, comme les (ré)orientations « imposées » à l'élève ou les redoublements...

*« Du côté de la recherche, les résultats des études convergent : le redoublement n'apporte pas les effets escomptés : il est inefficace, contre-productif et n'améliore pas les performances des redoublants contrairement aux élèves faibles qui ont été promus (...) »<sup>16</sup>*

L'orientation devrait être la solution la plus adaptée à un élève, si celle-ci est librement choisie, mûrement réfléchie et est en accord avec son propre projet personnel. A Genève, les élèves peuvent, selon leur choix, changer d'orientation lorsqu'ils le souhaitent. En France, la (ré)orientation est soit demandée par les parents, soit proposée (et non imposée) par le conseil de classe : ils ont la possibilité de demander un redoublement pour éviter une réorientation. Au Québec, l'orientation est continue, suit l'ensemble de la scolarité d'un élève, et suit son plan personnel et individualisé.

Pourquoi ne pas repenser ces décisions d'orientation chez nous ? L'élève doit être acteur de son projet de vie et de son parcours scolaire. Il doit pouvoir prendre le temps de réfléchir aux orientations scolaires qu'il souhaite, à ses projets personnels et professionnels futurs, à ses compétences et attentes. Une plus grande responsabilisation de l'élève, comme acteur « actif » de son parcours, permettrait sans doute d'éviter une orientation imposée.

---

<sup>16</sup> Freres, Geneviève, « Comment rendre efficace le « Conseil de classe » ? », éd. De Boeck, Bruxelles, 2012, p.244.

## **Conclusion**

En inscrivant librement un enfant dans un établissement, les parents adhèrent au projet de l'établissement, au projet pédagogique, aux règlements d'ordre intérieur et des études, aux procédures de recours mais aussi aux procédures et au fonctionnement des conseils de classe de l'école. Si les conseils de classe ne doivent pas être repensés intégralement, plusieurs pistes peuvent être explorées pour les améliorer et les rendre plus efficaces, voire parfois plus « justes ».

Une des premières pistes à exploiter est d'augmenter les espaces d'échanges et de communication entre l'école et les parents. Ce partenariat et ces échanges peuvent se mettre en place notamment via un renforcement de la communication avec les parents, des rencontres personnalisées et régulières parents/enseignants, l'animation de réunions de parents... Les informations pour fonder les décisions doivent être pertinentes et refléter la réalité de la situation. Pour ce faire, nous pourrions multiplier les « évaluations » formatives, les remédiations, les lieux de diagnostic des difficultés des élèves. Les conseils doivent aussi être bien organisés, cadrés et animés, pour éviter des débordements ou des tensions. Au préalable, les parents et les élèves devraient être consultés, pour s'informer sur leurs intérêts et éviter ainsi une (ré)orientation ou un redoublement qui s'opposerait au projet de l'élève. D'autres pistes peuvent encore se dégager de l'expérience des parents, des enseignants, des membres de la direction,... Des échanges et des réflexions entre ces divers acteurs, venant d'établissements différents, pourraient enrichir le débat et viser une amélioration de ce système de décision (portant de lourdes conséquences pour les élèves).

Désireux d'en savoir plus ?

Animation, conférence, table ronde... n'hésitez pas à nous contacter  
Nous sommes à votre service pour organiser des activités sur cette thématique.

## **Bibliographie**

- Arrêté du gouvernement de la Communauté française relatif à « l'organisation et au fonctionnement des Conseils de recours de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice », paru au Moniteur Belge le 18/06/1998.
- Arrêté Royal relatif à « l'organisation de l'enseignement secondaire », paru au Moniteur Belge le 03/08/1984, mis à jour le 29/08/2012.
- Circulaire n°3190 relative au « recours contre les décisions des conseils de classe dans l'enseignement secondaire de plein exercice », datant du 23/06/2010.
- Décret définissant les « missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre », paru au Moniteur Belge le 23/09/1997.
- Fapeo 2012, « La sentence est tombée, le conseil de classe a parlé ! », analyses Fapeo 2012.
- Freres, Geneviève, « Comment rendre efficace le « Conseil de classe » ? », éd. De Boeck, Bruxelles, 2012.
- Guide de l'enseignement obligatoire en Communauté française, « l'enseignement obligatoire en Communauté française », en ligne : [www.enseignement.be](http://www.enseignement.be), lien consulté le 15 mai 2013.
- La Libre Belgique, « Retisser le lien parents – école », [www.lalibre.be](http://www.lalibre.be), mis en ligne le 18/07/2012.
- Ministère de l'éducation nationale (France): <http://www.education.gouv.fr/>, lien consulté le 15 mai 2013.
- Portail de l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles, [www.enseignement.be](http://www.enseignement.be), lien consulté le 15 mai 2013.